

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06840 Numéro SIREN : 823 750 625 Nom ou dénomination : 2SBET

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2020 sous le numéro de dépôt B2020/011392

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/011392**
n° de gestion : **2016B06840**
n° SIREN : **823 750 625 RCS Lyon**

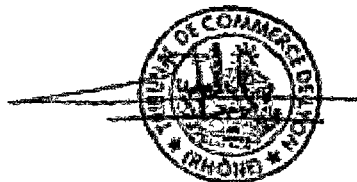
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 19/05/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2SBET - Société par actions simplifiée
63 rue de la Garenne Parc du Chater - Bâtiment B 69340 Francheville -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5460719

11392

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIE**

DGFIP N° 2033-A-SD2020

Désignation de l'entreprise S.A.S 2SBET		63 rue de la Garenne		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise Parc du Chater		69340 FRANCHEVILLE			
SIRET		8 2 3 7 5 0 6 2 5 0 0 0 1 9			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *	
		12			
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		30092019		30092018	
		Net		Net	
		3		4	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*		010		012	
		014		016	
Immobilisations corporelles*		028		030	
Immobilisations financières* (1)		040		042	
Total I (5)		044		048	
		20 014		3 000	
				17 014	
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
Marchandises *		060		062	
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)		068		070	
		072		074	
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084		086	
Charges constatées d'avance *		092		094	
Total II		096		098	
		93 395		93 395	
Total général (I + II)		110		112	
		113 409		3 000	
				110 409	
				105 368	
				105 368	
PASSIF					
		Exercice N		Exercice N-1	
		NET		NET	
		1		2	
CAPITAUX PROPRES					
Capital social ou individuel *		120		8 000	
Ecarts de réévaluation		124		8 000	
Réserve légale		126		800	
Réserves réglementées*		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		27 827	
Report à nouveau		134		13 455	
Résultat de l'exercice		136		45 733	
Provisions réglementées		140		42 943	
Total I		142		82 360	
Total II		154		65 198	
Provisions pour risques et charges		156			
DETTES (4)					
Emprunts et dettes assimilées		164			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166		5 148	
Fournisseurs et comptes rattachés *		172		4 305	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169)		174		22 901	
Produits constatés d'avance		176		35 865	
Total III		178		28 049	
Total général (I + II + III)		180		40 170	
				110 409	
				105 368	
RENVOIS					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		195	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	
				182	
				20 014	
				(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	
				184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: S.A.S 2SBET		Exercice N clos le 30092019		Exercice N-1 clos le 30092018		Néant ☐	
A - RESULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210					
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214					
		217		218	107 304		87 875		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	902		1		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	108 206		87 876		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	21 699		14 456		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	596	244	1 381		921		
	Rémunérations du personnel *			250	18 900		15 000		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	6 535		4 736		
	Dotations aux amortissements *			254	3 000				
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	3		3		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	51 517		35 116		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			270	56 689		52 760		
	Produits exceptionnels (IV)			280					
	Charges financières (V)			290					
	Charges exceptionnelles (VI)			294					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	10 956		9 817		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)									
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	11 094				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		987					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes)	981		989					
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		991					
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344					
	Divers* dont : Créance due au report en arrière du déficit	346		655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			648					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)								
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)								
	Déficits antérieurs reportables * ... dont imputés sur le résultat								
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS									
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **110 409** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **108 206** euros et un total **charges** de **62 473** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **45 733** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2018** et finit le **30/09/2019**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

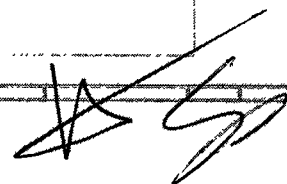
Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Charges à payer

		30/09/2019
Total des Charges à payer		11 424
Dettes fiscales et sociales		8 889
	6 000	
	2 152	
	737	
Autres dettes		2 535
DIVERS CHARGES A PAYER	2 535	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/09/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 139
Ass RC PROF + Décennale	01/10/2019 31/12/2019	835	
ASS Voiture	01/10/2019 31/03/2020	304	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 139



2SBET

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 63 rue de la garenne – Parc du Chater
69340 FRANCHEVILLE

823 750 625 RCS LYON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 26 MARS 2020

L'an deux mille dix-neuf,

Et les vingt-six mars, à dix-neuf heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur SEUZARET Philippe préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 800 actions composant le capital.

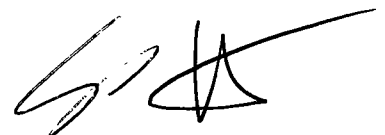
En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :



- Rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et quitus à la Présidence,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Dépenses non déductibles du résultat fiscal,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Poursuite d'activité

Monsieur le Président donne ensuite lecture des rapports du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

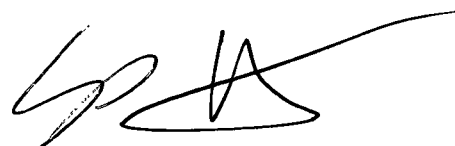
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice comptable, s'élevant à 45 732,73 euros de la manière suivante :

- Réserve facultative	17 160,73 euros
- Dividendes	28 572,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations intervenues entre la Société et ses associés ou mandataires telles qu'elles résultent du rapport spécial du Président sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'étant abstenus pour l'approbation de cette résolution et leurs parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

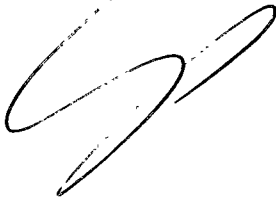
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

-oOo-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Le Président
Philippe SEUZARET



Associés
Christophe SEUZARET

